

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 26 février 2015

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2a - LOCATION DU JARDIN À Mme PAULETTE SCHORR

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de maintenir le prix de la location du jardin de Monsieur le Curé attenant à la propriété de **Madame Paulette SCHORR** domiciliée 17 rue Principale à 68230 Zimmerbach, soit 25 €.

Cette parcelle est cadastrée section 1, n° 101, elle a une contenance de 9,14 ares, au lieu-dit « Huhneräcker ».

POINT 2b - LOCATION ABRI DE CHASSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir le loyer annuel de l'abri de chasse, pour l'année 2015 à savoir 100,00 €.

POINT 2c - LOCATION TERRAIN COMMUNAL : Mme Lucie THORR

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir la location du terrain communal jouxtant la propriété de Madame Lucie THORR sise 17 rue du Hohnack à 68230 ZIMMERBACH (dans l'ancienne carrière Sturm) et situé en face du ruisseau à 25,00 € par an.

POINT 2d - LOCATION TERRAIN COMMUNAL : M. et Mme Bruno WISSLER

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir la location d'une partie du terrain communal (parcelle n° 218, section n° 10) en contre bas de l'habitation de M. et Mme Bruno WISSLER, d'une contenance de 6,51 ares et située dans le prolongement des parcelles n° 272, 273 et 274.

Un recul de 4 mètres devra être respecté par rapport à la berge de la Fecht et laissé libre à la circulation.

Le montant de cette location est maintenu à 25,00 € par an.

POINT 2e - LOYER DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ÉCOLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 320 € par mois sans charges, le loyer du logement situé au 1^{er} étage de l'école Charles Perrault de Zimmerbach, 12 rue des Vergers, loué à Madame Marie-Anne MARETH.

POINT 2f - LOYER DE LA BOULANGERIE DU BRAND

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de maintenir à 75 € par mois le montant du loyer pour le local situé 33 rue Principale à Zimmerbach, dans l'Espace Paul Vuillemin.

Ce local est mis à la disposition de la Boulangerie-Pâtisserie du Brand, 60 Grand'Rue à Turckheim pour la vente en matinée.

Toutefois si la consommation d'électricité devait être trop importante par rapport aux relevés actuels, un réajustement du prix pourrait être décidé.

POINT 2g - LOYER DU PRESBYTERE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 560 € par mois sans charges, le loyer de l'appartement situé au 1^{er} étage du presbytère de Zimmerbach, 10 rue Principale, loué à Madame Marie-France BUSTINGORRY.

POINT 2h - LOCATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de maintenir le loyer à 61,00 € par an, la location de l'ancienne décharge Route de WALBACH.

Cette parcelle est louée par M. Denis EHRHART, domicilié 16 rue principale à ZIMMERBACH, pour le stockage de bois de chauffage.

Le locataire se doit d'entretenir le site.

POINT 2i - LOCATION DE L'EMPLACEMENT DU PANNEAU PUBLICITAIRE À L'ABRIBUS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 160 € le prix de location de l'emplacement du panneau publicitaire fixé sur l'abribus par le caveau-restaurant Au Raisin d'Or, 1 rue de l'Église à Zimmerbach.

POINT 3 - TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif des concessions au cimetière, pour une durée de 15 ans, en 2015 :

♦ Pour une tombe simple de 2 m ² à	:	220,00 €
♦ Pour une tombe double de 4 m ² à	:	440,00 €
♦ Pour un emplacement au Jardin du souvenir	:	220,00 €

POINT 4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire présente la liste des subventions aux associations. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer les sommes suivantes pour l'année 2015 :

✓ Société Amis Bibliothèque Centrale de Prêt	90,00 €
✓ Chorale Saint-Georges	120,00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Zimmerbach	120,00 €
✓ Anciens Combattants de Zimmerbach	90,00 €
✓ Club de Pétanque	120,00 €
✓ U.N.C	90,00 €
✓ La Ligue Contre le Cancer	80,00 €
✓ La Prévention Routière	80,00 €

✓ Tennis Club de Zimmerbach	120,00 €
✓ Association « Les Enfants d'Abord »	120,00 €
✓ Association Animation Culturelle de Zimmerbach (2acz)	120,00 €
✓ Syndicat viticole	120,00 €
✓ Football Club de Zimmerbach	120,00 €
✓ Divers	1 000,00 €
✓ Ecoles de musique (25,00 €/élève)	1 000,00 €

POINT 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif 2014, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 541 645,52 €
Recettes : 915 444,16 €
Excédent : **373 798,64 €**

Section d'Investissement

Dépenses : 377 278,96 € (Restes à réaliser = 0 €)
Recettes : 281 825,96 € (Restes à réaliser = 0 €)
Déficit sans RAR : **- 95 453,00 € (besoin de financement)**

EXCEDENT TOTAL : 278 345,64 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2014, par chapitre.

POINT 6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2014

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2014 tel qu'il est présenté et décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement de l'excédent de : **278 345,64 €**

- Couverture du besoin de financement en section d'investissement soit : **95 453,00 €**.

POINT 7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU TRESORIER DE COLMAR MUNICIPALE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, constate l'identité de valeurs entre le compte administratif de la commune et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Colmar Municipale et vote le compte de gestion 2014 établi par le comptable, à l'unanimité.

POINT 8 – PROJET DE PLACE-PARVIS DE L'ÉGLISE ET DU MONUMENT AUX MORTS – Approbation de l'esquisse, du programme et du projet de financement

Faisant suite à la réunion publique du 19 février dernier, M. le maire demande à M. Pierre-Paul SCHNEIDER, 1^{er} Adjoint de présenter le projet finalisé soumis à l'approbation du conseil municipal.

A l'issue de cette présentation et des échanges entre les présents, l'ensemble est validé en l'état.

M. le maire propose alors au conseil municipal la programmation des études de l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition d'études qui s'élève à :

8 000,00 € H.T.

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre le dossier afin de bénéficier d'éventuelles subventions :

- à la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 (15 % travaux rampe d'accès) ;
- au Conseil général du Haut-Rhin (15 % montant HT) ;
- et à la Communauté d'Agglomération de Colmar (fonds de concours).

M. le maire précise que ces études seront prévues au B.P. 2015.

POINT 9 - O.N.F. PRÉVISIONS COUPES DE BOIS 2015

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, adjoint, présente au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux en forêt communale pour l'année 2015 qui s'élève à :

- Travaux de maintenance :	559,00 € HT
- Travaux sylvicoles :	2 790,00 € HT
- Travaux d'infrastructure :	954,00 € HT
TOTAL GENERAL =	4 303,00 € HT

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :

- **les recettes s'élèvent à : 9 480,00 H.T.** (coupes à façonner)
- **les dépenses s'élèvent à : 5 430 € H.T.** (dépenses exploitations des bois façonnés).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions.

POINT 10 - MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS « PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 24/06/2013 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé en date du 22/01/2015.

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du Fonds de la CNRACL émis le 02/07/2014 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 €,

Le Conseil s'est engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 13/01/2015 suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en **trois unités de travail (UT)**, dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- **deux** dans l'UT administrative,
- **un** dans l'UT sociale,
- **trois** dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 179 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

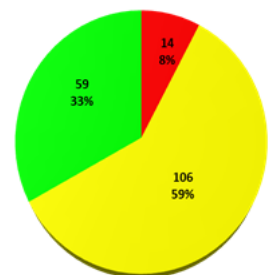
- **0 risque substantiel,**
- **14 soit 8% risques élevés,**
- **106 soit 59 % risques importants,**
- **59 soit 33 % risques faibles.**

Synthèse des risques de priorité 1

Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

- **179 risques de priorité 1,**

Profil de risque collectivité (179 phases)



À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques :

- Mise en place des détecteurs de fumée par bâtiment ;
- Sécuriser les coffrets électriques de l'école et la mairie par des armoires fermées à clés ;
- Installations de plans d'évacuation par bâtiment ;
- Achat de complément d'extincteur manquant au dépôt communal ;
- Achats de gants anti coupures ;

Organisationnelles :

- Vérification des installations électriques des bâtiments communaux et programmation pluriannuelle de la mise aux normes des bâtiments ;
- Mise en place d'un registre de vérification des blocs de secours (BAES) avec vérification adaptée ;
- Suivi régulier des formations des habilitations électriques ;

- Exercice d'évacuation en mairie secondé par les sapeurs-pompiers ;
- Réaménagement du local à archives de la mairie pour diminuer le poids au sol (archives du SIAEP transmises à la C.A.C. et déménagement du fonds d'avant 1945 à l'Espace Paul Vuillemin)
- Arrêt total de l'utilisation du produit d'entretien « Tablefit » ;
- Création et affichage d'une fiche de synthèse par produit (guide pour l'utilisateur avec un code couleur) sur l'armoire ;
- Affichage des nouveaux pictogrammes des produits chimiques dans les armoires de chaque bâtiment ;

Humaines :

- Sensibiliser les agents administratifs sur l'ergonomie (copies des circulaires du Centre de gestion) ;
- Former les agents communaux aux managements des extincteurs et connaissance approfondie des types d'extincteurs ;
- Distribution régulière aux agents des circulaires du Centre de gestion (ça n'arrive pas qu'aux autres,...)
- Sensibiliser les agents sur les vibrations (copies des circulaires du Centre de gestion) ;
- Sensibiliser les agents sur le travail en hauteur/chutes (copies des circulaires du Centre de gestion) ;
- Sensibiliser les agents aux accidents de la route : trajet en hiver,... (copies des circulaires du Centre de gestion)

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

POINT 11 - DON DE Mme MARIE-ANNE SCHOCH

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le don de Mme Marie-Anne SCHOCH de Strasbourg d'un montant de **150 €** pour l'organisation du repas en 2015 en faveur des aînés de la commune.

POINT 12 – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes :

- ♣ Association l'HETRE de MULHOUSE ;
- ♣ Association SÉPIA de COLMAR ;
- ♣ Association AFSEP de LAUNAGUET ;
- ♣ Association AIDES de MULHOUSE ;
- ♣ Banque alimentaire du Haut-Rhin de MULHOUSE ;
- ♣ Groupe de Travail Chien Chat de PULVERSHEIM ;
- ♣ AFMTÉLÉTHON à Paris.

POINTS DIVERS**AVENIR DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION (C.P.I.) DE ZIMMERBACH**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au Commandant HURST, adjoint au chef du Groupement Nord du S.D.I.S. de COLMAR et au Capitaine DELANOTTE, chargé de la gestion administrative des Centres de Secours de la Vallée, et les remercie de leur présence à cette réunion du conseil municipal.

Elle a pour but de présenter aux membres du conseil municipal un bilan, afin qu'ils puissent prendre la meilleure décision sur l'avenir du C.P.I. de Zimmerbach.

Le Capitaine DELANOTTE prend la parole et récapitule les derniers événements notamment la lettre de démission de M. Frank PICCINELLI de ses fonctions de Chef de corps du C.P.I., envoyée en juillet 2014 à la mairie de Zimmerbach.

Il précise que la démission d'un Chef de corps est soumise à l'accord du Maire.

En septembre 2014, une réunion a eu lieu avec le Maire et l'Adjoint pour faire un point sur la situation du centre, suivie d'une réunion le 15/12/2014 avec l'ensemble des sapeurs-pompiers du C.P.I.

A cette occasion le bilan des effectifs a établi que sur 10 sapeurs-pompiers en exercice en 2014, seuls 7 resteraient en activité en 2015, dont la quasi totalité est déjà en double affectation.

Par ailleurs, le véhicule pompier nécessite un conducteur poids lourd et à ce jour aucun sapeur-pompier n'est disponible en journée. Aucun sapeur n'était décidé à reprendre le C.P.I.

Le S.D.I.S. ne remplace pas un Chef de corps.

La question de la fermeture du C.P.I se pose donc à présent au conseil municipal, sachant que pour faire vivre un C.P.I., il est nécessaire qu'il soit fort d'environ 12 sapeurs-pompiers. Le règlement départemental exige au minimum 2 sapeurs-pompiers en journée et entre 2 et 4 sapeurs-pompiers de nuit. Par manque d'effectif diurne de 2 sapeurs-pompiers minimal, le C.P.I. devait déjà être rétrogradé en catégorie D, mais la procédure n'a jamais été terminée.

Une décision pourra être prise ultérieurement pour le matériel pompier (véhicule,...).

Mais le Maire souligne qu'il souhaite que l'« Amicale des sapeurs-pompiers » perdure. Etant une association de type « loi 1901 », elle va organiser deux assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) le 21 mars 2015, pour modifier ses statuts dans ce sens ainsi que son nom. Il est rappelé que le « Zimmerplatz » appartient à cette amicale. Cette modification des statuts permettra aussi à l'amicale de conserver le reliquat financier de sa trésorerie qui dans la rédaction actuelle des statuts devrait être reversé à la Commune.

Le conseil municipal pourra se prononcer définitivement sur l'avenir du C.P.I. à l'issue de ces assemblées générales et prendre une délibération en conséquence.

Pour palier partiellement à cette fermeture, une **réserve de sécurité civile** pourrait être créée. Cette réserve permettrait d'intervenir en cas de problème dans la commune comme des inondations, accidents de circulation en bus,...

Afin de rassurer les élus, le Capitaine DELANOTTE rappelle que le centre d'intervention et de secours (C.I.S.) de Turckheim est proche. Il intervient déjà actuellement et les secours sont déjà gérés en conséquence.

M. le maire précise que les cérémonies officielles (8 Mai, 11 Novembre,...) seront toujours célébrées en présence des sapeurs-pompiers.

Le bilan étant terminé, M. le maire remercie encore une fois le Commandant et le Capitaine pour cet exposé.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de Mme Marlyse MACEK, Mme Christiane BAUMANN, M. Marcel HAEFFELIN, Mme Marlyse KAYSER, M. Albert BAERENZUNG, M. Raymond GERIG et M. Yvan ERDINGER pour leurs anniversaires.

FÊTE DES AÎNÉS

Afin d'organiser au mieux cette journée, la présence de tous serait souhaitable pour la journée de préparation du samedi 7 mars à 8h30.

La traditionnelle tombola sera reconduite.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Patricia LOSITO, Conseillère municipale

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Madame LOSITO souhaite avoir quelques informations sur les changements en termes de ramassage des ordures ménagères et plus particulièrement sur la collecte des bios déchets organisée par la Communauté d'Agglomération de Colmar.

M. le maire répond que le ramassage des bio déchets sera organisé le mardi et les autres déchets le vendredi.

Une réunion d'information aura lieu le **mardi 24 mars à 19h00** dans la salle d'Honneur de la mairie.

Des tracts et des sachets seront distribués par la C.A.C.

La séance est levée à 22h45.